



Titre de sejour pour homme sans papier bientôt papa

Par **Elodie59163**, le **22/04/2017** à **00:15**

Bonjour,

Je voudrais avoir des renseignements si quelqu'un peut m'aider.

Je suis actuellement enceinte de 6 mois, mon petit ami étant d'origine tunisiennes, il est sans papier actuellement.

Pour mon enfant, j'aimerais qu'il porte nos deux noms de famille. Si notre enfant a nos deux noms, la papa pourra-t'il prétendre à un titre de séjour ? Si oui, quelles démarches faut'il faire ?

J'espère avoir plusieurs avis pour pouvoir avoir réponses à mes questions.

Merci.

Par **morobar**, le **22/04/2017** à **08:24**

Bonjour,

L'administration considère dans ce genre d'affaire qu'il s'agit simplement d'une astuce (mettre enceinte une française), pour obtenir un titre de séjour.

Le père même en situation irrégulière peut reconnaître l'enfant à la mairie.

Cela ne lui donnera aucun droit, sauf s'il démontre une présence de plusieurs années et une

vie commune avec vous de plusieurs années.

Par **Tisuisse**, le **22/04/2017** à **11:08**

Bonjour,

Vie commune dans laquelle il devra prouver qu'il contribue à l'entretien du ménage, c'est à dire de voue et de votre enfant.

En attendant, le futur papa doit retourner en Tunisie et demander, là-bas, un visa pour la France.